

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	18/09/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/10/2026

OBJET :**Mise à jour du tableau des effectifs****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , Mme Isabelle CAMBOS , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND , Mme Jennifer WILD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Vincent MEDILI procuration à M. Roger DIDIER, M. Claude BOUTRON procuration à M. Jérôme MAZET, Mme Nina AMAR CAL procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Joël REYNIER, M. Gil SILVESTRI procuration à Mme Catherine ASSO, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Solène FOREST, M. Georges MUNOZ procuration à Mme Ginette MOSTACHI, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Savine JUNOT

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Elodie BRUTINEL LARDIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le tableau des emplois et des effectifs est une obligation réglementaire. Il permet de disposer d'un état général du personnel notamment concernant le nombre d'emplois permanents par filière, par cadre d'emploi et par grade.

Ce dernier doit être mis à jour régulièrement au gré des situations l'impactant telles que les créations et suppressions d'emplois, avancements de grade, promotions internes.

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.313-1 prévoyant la création d'emplois par l'organe délibérant,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L. 411-1 du code général de la fonction publique,

Considérant les besoins des services,

Décision :

Il est proposé, sur avis du Comité Social Territorial réuni le 04 septembre 2026 et sur avis de la Commission de l'Administration Générale et des Ressources Humaines et de la Commission des Finances et du Budget réunies le 16 septembre 2026 :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit, suite aux mouvements de personnel et selon les besoins des services.

SUPPRESSION	CRÉATION
1 poste d'adjoint technique TNC Filière technique - Catégorie C	1 poste d'adjoint technique TC Filière technique - Catégorie C
2 postes d'agent de maîtrise TC Filière technique - Catégorie C	2 poste d'adjoint technique TC Filière technique - Catégorie C
1 poste d'adjoint technique TC Filière technique - Catégorie C	1 poste d'adjoint technique TNC Filière technique - Catégorie C
1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe TC Filière administrative - Catégorie C	1 poste d'adjoint administratif TC Filière administrative - Catégorie C
1 poste d'adjoint administratif TNC Filière administrative - Catégorie C	1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC Filière culture - Catégorie B
1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC Filière culture - Catégorie B	1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC Filière culture - Catégorie B
1 poste d'adjoint administratif principal de	1 poste d'adjoint administratif TC

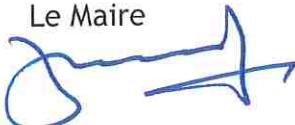
La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télèrecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

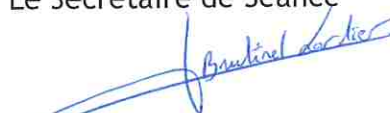
2ème classe TC Filière administrative - Catégorie C	Filière administrative - Catégorie C
1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe TNC Filière technique - Catégorie C	1 poste d'adjoint technique TNC Filière technique - Catégorie C
1 poste d'agent de maîtrise TNC Filière technique - Catégorie C	1 poste d'adjoint technique TNC Filière technique - Catégorie C
2 postes d'agent de maîtrise TNC Filière technique - Catégorie C	2 postes d'ATSEM principal de 2ème classe TNC Filière sociale - Catégorie C
1 poste d'adjoint d'animation TNC Filière animation - Catégorie C	1 poste d'adjoint d'animation TC Filière animation - Catégorie C
1 poste PEA Hors classe TC Filière culture - Catégorie A	1 poste PEA de classe normale TC Filière culture - Catégorie A
1 poste d'attaché principal TC	1 poste de médecin (2ème CL/1ère CL/ hors classe) TNC
1 poste d'adjoint administratif Ppal 2ème Cl. TC	1 poste de rédacteur TNC

Article 2 : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 43

Le Maire

 Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance

 Elodie BRUTINEL LARDIER

Transmis en Préfecture le : 6 OCT 2026
 Affiché ou publié le : 6 OCT 2026

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 25/09/2026

FILIERE	CAT.	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	EMPLOI BUDGETE	EMPLOI POURVU	EMPLOI VACANT
ADMINISTRATIVE	A	ATTACHE HORS CLASSE	TC	2,00	1,00	1,00
		ATTACHE PRINCIPAL	TC	7,00	4,00	3,00
		ATTACHE TERRITORIAL	TC	6,00	4,00	2,00
			TNC	1,00	1,00	0,00
		DIRECTEUR GAL 40 A 80.000	TC	1,00	0,00	1,00
	B	D.G.A. 40 A 150.000	TC	1,00	1,00	0,00
		REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	TC	12,00	12,00	0,00
		REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	TC	2,00	2,00	0,00
			TNC	1,00	1,00	0,00
		REDACTEUR	TC	13,00	13,00	0,00
	C	ADJOINT ADMINIS.TER.PL. 1E	TC	37,00	37,00	0,00
			TC	5,00	5,00	0,00
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E		TNC	2,00	2,00	0,00	
		ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	TC	51,00	49,00	2,00
TNC		3,00	2,00	1,00		
CULTURELLE	A	CONSERVATEUR BIB. EN CHEF	TC	1,00	0,00	1,00
		PROFESSEUR ENS. ART. HORS CL	TC	5,00	5,00	0,00
		PROFESSEUR ENS ART. CLASSE NLE	TC	10,00	10,00	0,00
	B	ASSISTANT CONS PPL 1ERE CL	TC	2,00	2,00	0,00
		ASSISTANT DE CONSERVATION	TC	2,00	2,00	0,00
		ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	TC	7,00	7,00	0,00
			TNC	1,00	1,00	0,00
		ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	TC	5,00	5,00	0,00
			TNC	12,00	10,00	2,00
	C	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQU	TNC	1,00	1,00	0,00
		ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 1E	TC	1,00	1,00	0,00
		ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	TC	6,00	6,00	0,00
MEDICO-SOCIALE	A	PSYCHOLOGUE TERR.CL.NORMALE	TC	1,00	1,00	0,00
		MEDECIN TERR. HORS CLASSE	TNC	1,00	0,00	1,00
		DIETETICIEN	TC	1,00	1,00	0,00
		ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	TC	2,00	2,00	0,00
	C	AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	TC	4,00	4,00	0,00
		TNC	2,00	2,00	0,00	
		AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	TC	8,00	8,00	0,00
TNC	13,00	13,00	0,00			
TECHNIQUE	A	DGST 40 A 80. 000	TC	1,00	1,00	0,00
		INGENIEUR EN CHEF	TC	1,00	0,00	1,00
		INGENIEUR HORS CLASSE	TC	1,00	1,00	0,00
		INGENIEUR PRINCIPAL	TC	6,00	5,00	1,00
		INGENIEUR	TC	4,00	3,00	1,00
	B	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	TC	13,00	13,00	0,00
		TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	TC	2,00	2,00	0,00
		TECHNICIEN	TC	19,00	17,00	2,00
			TNC	1,00	1,00	0,00
	C	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	TC	7,00	7,00	0,00
		TNC	3,00	3,00	0,00	
		ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	TC	19,00	18,00	1,00
			TNC	9,00	9,00	0,00
		ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	TC	75,00	74,00	1,00
		TNC	49,00	47,00	2,00	
		AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	TC	59,00	58,00	1,00
TNC			3,00	3,00	0,00	
AGENT DE MAITRISE	TC	37,00	36,00	1,00		
	TNC	34,00	33,00	1,00		
ANIMATION	B	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	TC	4,00	4,00	0,00
		ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	TC	3,00	3,00	0,00
		ANIMATEUR	TC	11,00	9,00	2,00
	C	ADJOINT ANIM PPAL 1E CL	TC	4,00	4,00	0,00
		TNC	1,00	1,00	0,00	
		ADJOINT ANIM PPAL 2E CL	TC	2,00	2,00	0,00
		ADJOINT ANIMATION	TC	7,00	7,00	0,00
TNC	5,00	2,00	3,00			
POLICE	B	CHEF DE SERVICE DE PM	TC	1,00	1,00	0,00
	C	BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	TC	7,00	4,00	3,00
		GARDIEN BRIGADIER POL MUN	TC	10,00	10,00	0,00
		BRIGADIER	TC	2,00	2,00	0,00
		GARDE CHAMPETRE	TC	1,00	1,00	0,00
SIPV ORT	B	EDUCATEUR TER. APS PL 1ERE CL	TC	7,00	7,00	0,00
		EDUCATEUR TER. APS PL 2EME CL	TC	6,00	6,00	0,00
		EDUCATEUR TERR. DES APS	TC	3,00	3,00	0,00
			TC	504,00	480,00	24,00
			TNC	144,00	134,00	10,00
AUTRES		SURVEILLANCE CANTINE	TNC	49,00	49,00	0,00
		CONTRAT PEC	TC	2,00	1,00	1,00
			TNC	2,00	0,00	2,00
		CONTRAT D'APPRENTISSAGE	TC	2,00	2,00	0,00
		CDI DROIT PRIVE	TC	6,00	4,00	2,00